

Client n° 688288

N°TVA:

EI CLAUDIO RAFAEL
2 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
46130 BIARS-SUR-CERE



FACTURE n° 09846803 du 31/12/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 41 34 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 24942759	DU 1/12/25 ENLEVE	AG. ST-LAURENT LES TOURS						
	Signé par RAFAEL							
5612.01	LAME CIRC.CONS.WOOD 235/30/2,8 16D	1	U		40,90	40,90		
7978.01	PANNEAU FLOQUÉ CHAUSSON MATERIAUX	1	U		0,00			
309769.02	SAPIN FRANCE CL2I 75/110- 4,00	12	ML		3,48	41,76		
	dont Eco-Contribution					(0,36)		
BON N° 24942790	DU 3/12/25 ENLEVE	AG. ST-LAURENT LES TOURS						
	Signé par RAFAEL							
174985.01	RAIL 48-3,00ML GYPSO	30	ML		0,73	21,90		
	dont Eco-Contribution					(0,30)		
174894.01	MONTANT 48/35-2,50ML GYPSO	25	ML		0,84	21,00		
	dont Eco-Contribution					(0,25)		
175002.02	FOURRURE F47-2,70ML GYPSO	27	ML		0,72	19,44		
	dont Eco-Contribution					(0,27)		
91452.01	TP238 135/60- 85MM R2,65	9,72	M2		9,39	91,27		
	dont Eco-Contribution					(0,97)		
703168.01	MOUSSE PU PISTOLABLE 750ML EDIA	12	U		11,62	139,44		
	dont Eco-Contribution					(3,00)		
104714.01	VIS TTPC 35 -BTE 1000 GYPSO	1	U		12,45	12,45		
	dont Eco-Contribution					(0,03)		
191325.01	SUSPENTE 48CM -BTE 50 GYPSO	1	U		34,01	34,01		
	dont Eco-Contribution					(0,30)		
BON N° 24942792	DU 3/12/25 ENLEVE	AG. ST-LAURENT LES TOURS						
	Signé par RAPHAEL							
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.